

Message d'intérêt public

Modifications apportées aux avances automnales pour les peaux de renard

Date de début : 18 novembre 2021

Date de fin : 22 décembre 2021

Ensemble du Nunavut

30 s

Depuis le 12 novembre 2021, le ministère de l'Environnement offre aux chasseurs un paiement unique pour les peaux de renard apportées au bureau de la faune.

Les chasseurs recevront un minimum garanti de 50 \$ pour chaque peau de renard de qualité.

Le ministère ne fera plus de contributions anticipées ou automnales pour les peaux de renard.

Aucune modification n'est apportée aux modalités applicables aux peaux de loup ou de carcajou. Des avances continueront d'être versées pour les peaux de loup et de carcajou.

Pour toute question, veuillez contacter votre centre de la faune local.

###

Renseignements aux médias :

Casey Lessard

Gestionnaire des communications, de l'éducation et de la sensibilisation

Ministère de l'Environnement

867 975-7761

clessard3@gov.nu.ca

ለድርጅቱ ጋዜጠኞችና ለሌሎች ማሳሰቢያ፡ ለጥያቄዎችዎ ማሳሰቢያ፡ ለጥያቄዎችዎ ማሳሰቢያ፡ ለጥያቄዎችዎ ማሳሰቢያ፡ www.gov.nu.ca

News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.

Tuhagtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.

Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.